

Communiqué de presse – Bobigny, le 6 Mai 2020

Le Département de la Seine-Saint-Denis demande la réouverture des parcs départementaux dès le 11 mai

Alors que la Seine-Saint-Denis fera très probablement partie des territoires en « rouge » le 11 mai prochain, le Conseil Départemental demande à l'Etat de permettre de nouveau l'accès de la population aux parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis.

Dès le 11 mai, la population de la Seine-Saint-Denis pourra circuler sans attestation et ce même si le Département reste classé en « rouge ». Mais après une période de confinement longue et parfois compliquée pour de nombreuses personnes l'ayant passée notamment dans des logements sans balcon, terrasse ou jardin..., le Département de la Seine-Saint-Denis demande à l'Etat que la population puisse également avoir accès aux parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis. Des parcs qui, grâce à leur superficie, offrent l'avantage d'être des espaces plus adaptés au respect des distanciations physiques que la rue ou les bas d'immeubles.

Les 8 parcs départementaux (<https://parcsinfo.seinesaintdenis.fr/>), d'une superficie moyenne de 111 hectares, constituent de véritables poumons verts, à l'instar des bois et forêts qui rouvriront le 11 mai. Leur taille favorise par ailleurs le respect des règles de distanciations physiques, que le Département s'engage par ailleurs à contrôler via ses éco-gardes, si les parcs venaient à rouvrir. Le cas échéant, certains équipements resteraient toutefois inaccessibles au public : les aires de jeux, le stade de foot du Parc Jean-Moulin - Les Guilands, les espaces street work-out ou les espaces de barbecues.

« Avec Belaïde Bedreddine, Vice-Président en charge de l'écologie urbaine, nous pensons que les immenses parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis peuvent permettre à chacune et chacun de souffler un peu après ce long confinement. Nous formulons donc la demande à l'Etat que nos parcs départementaux puissent rouvrir à partir du 11 mai, dans le strict respect des gestes barrières et des règles de distanciation édictées par le gouvernement. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Caroline Gomez – cgomez@seinesaintdenis.fr – 06 11 79 26 74